

MAIRIE DE MALAFRETAZ**N°2025-46****Extrait du registre des délibérations**

Séance du 27 octobre 2025

L'an deux-mil-vingt-cinq, le vingt-sept octobre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Gary Leroux, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 15

Nombre de Membres présents : 11

Nombre de Membres Votants : 13

Date de la Convocation : 23 octobre 2025

Présents : M. Gary LEROUX, M. Patrick VERNOUX, Mme Sandra PENIN, M. Jérôme CHAVANEL, Mme Annick FALCAND, Mme Dominique MICHEL, M. Christophe TRIPOZ, M. Sylvain BELFIS, Mme Nathalie AUPOIL-DANTHON, M. Vincent GUICHARDAN et Mme Laurie PASCAL.

Excusés : M. Franck BOUVARD, Mme Florence PIRAT (ayant donné procuration à Gary Leroux), Mme Sandra RUCH (ayant donné procuration à Laurie Pascal) et M. Bruno BOURY,

Secrétaire de séance : Mme Sandra PENIN

**AMENAGEMENT RD975 AU QUARTIER DE L'HOMONT – AVENANT N°1 DU
MARCHE DE TRAVAUX**

Vu les délibérations du 14 avril 2019 et du 12 avril 2021 acceptant une convention avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain

Vu la convention n°2019-56-VOI et son avenant pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'un cheminement dans le quartier de l'Homont pour la rédaction du programme de maîtrise d'œuvre, la consultation des maîtres d'œuvres et le suivi de l'étude.

Vu la délibération n°2022-16 du 28 mars 2022 décidant de voter l'autorisation de programme N°01 et la répartition des crédits de paiement relatif à la réalisation de l'Aménagement du Quartier de l'Homont.

Vu la délibération n°2022-21 du 25 avril 2022 concernant le choix du Maître d'œuvre pour l'Aménagement du Quartier de l'Homont

Vu la délibération n°2025-30 du 12 mai 2025 concernant l'attribution du marché de Travaux,

Le maire rappelle que Le titulaire du marché de travaux de l'aménagement du quartier de l'Homont est l'entreprise Roger Martin pour un montant de 639 436,45€ HT soit 767 232,74€ TTC.

Un avenant de 46 672.05 € HT soit 56 006.46 € TTC est proposé au conseil municipal pour la modification de la formule d'enrobé de la couche de roulement de la route départementale RD975 (initialement en BBSG 0/10 et remplacé par une formule modifiée type BBSG 0/10 — giratoire).

Accusé de réception en préfecture
001-210102299-20251027-2025-46-DE
Date de télétransmission : 04/11/2025
Date de réception préfecture : 04/11/2025

MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2025-46

Pour une continuité globale d'aménagement, des travaux de busage de fossé ont également été ajoutés au sud du projet.

L'avenant valide également les prix nouveaux ci-dessous :

- Moins-value sur formule giratoire (prix n°174) pour l'intégralité de la bande de roulement : - 2,49 €/m² H.T
- Fourniture et pose d'un drain PEHD SN8 0300 : 49,70 €/ml H.T
- Fourniture et pose d'un drain PEHD SN8 0400 : 64,00 €/ml H.T

Récapitulatif :

	Montant NT	Montant TTC
Montant initial	639 436,45 €	767 323,74 €
Montant de l'avenant n°1	46 672,05 €	56 006,46 €
	686 108,50 €	823 330,20 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accepter la proposition d'avenant n°1 pour un montant de 46 672.05 € HT soit 56 006.46 € TTC,

DIT QUE le montant du marché s'élève à 686 108.50 € HT soit 823 330.20 € TTC.

AUTORISE Monsieur le maire à signer l'avenant n°1 à prendre toutes décisions concernant l'exécution ou le règlement de la présente mission et à signer toutes pièces utiles.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Sandra Penin



Le Maire,
Gary Leroux



Délibération certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le 04 NOV. 2025
Publiée le 06 NOV. 2025

Le Maire,
G LEROUX



Accusé de réception en préfecture
001-210102299-20251027-2025-46-DE
Date de télétransmission : 04/11/2025
Date de réception préfecture : 04/11/2025